

## DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL**

Séance du 17 décembre 2021

**MORATOIRE DEPARTEMENTAL SUR L'EOLIEN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
La Commission Climat et Développement Durable s'étant réunie,  
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 17 décembre 2021 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,  
Après en avoir délibéré et voté,

**DECIDE** d'adopter, à l'unanimité, le moratoire départemental sur l'éolien, joint en annexe.

**ADOPTÉ**

Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	21/12/2021
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20211217-000000000005376-DE
Date de publication	21/12/2021